

# PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASSES DU MARDI 4 JUILLET 2023

En l'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Basses, se sont réunis dans la salle de la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VIVION Monique, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 20 mai 2023 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

## **Présents :**

VIVION Monique, Maire., THIBAUT Marie-Claire, MARLET Jean-Louis, SOUMILLAC Jean-Michel, Adjoints., GALERNE Ludovic, HUBERT Michel, LECOMTE Nicole, POVERT Jeanne, Conseillers Municipaux.

**Absents ou Excusés :** LAURENT Philippe, PAGANINI Angélique

Le quorum étant atteint, Madame Jeanne POVERT est désignée secrétaire de séance.

➤ Madame la Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 30 mai 2023, à l'approbation du Conseil Municipal, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

## ➤ **Madame la Maire rappelle l'ordre du jour :**

➤ **Intervention de Monsieur MORINEAU en présence de Messieurs Rémi et Etienne BODINEAU concernant un projet agrivoltaïque sur Basses**

➤ **Affaire 01 : Commande publique / photocopieur**

→ Examen de devis pour la location d'un photocopieur

➤ **Affaire 02 : finances locales / tarifs dégressifs**

→ Examen des quotients pour les tarifs dégressifs pour l'année scolaire 2023/2024

➤ **Affaire 03 : Environnement / parcs éoliens**

→ Positionnement du Conseil Municipal de Basses sur le projet éolien dans la Plaine d'Insay

→ Enfouissement des réseaux électriques des rues « Jean Mermoz et Didier Daurat »

➤ **Questions diverses**

→ Devis Apolda concernant les travaux de nettoyage du terrain du Pont du Roi acheté en 2021 (parcelle C 565)

→ Madame Claire SABINO- DECONINCK (qui habite à Palluau) recherche un pré à acheter pour y mettre des chevaux → peut-être pouvons-nous proposer de lui vendre le terrain du Pont du Roi (parcelle C564 d'une contenance de 3 635 m<sup>2</sup>) ?

## ➤ Les délibérations :

### ➤ Affaire 01 : Commande publique / photocopieur

#### → Examen de devis pour la location d'un photocopieur

Madame la Maire précise que cette délibération vient en complément de la n°41\_05\_2023 du mardi 30 mai 2023 et rappelle que lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté la proposition de Koésio d'un montant de 658,00 € HT pour la location d'un photocopieur SHARP sur un engagement de 28 trimestres. Pour diverses raisons, la proposition n'a pas abouti et la société a fait part d'une nouvelle proposition. Madame la Maire a demandé une proposition commerciale à une autre société qui est Konica Minolta.

Vous trouverez ci-dessous un comparatif entre les deux propositions :

	<b>Konica Minolta</b>	<b>Koésio</b>
Engagement	2023/2028 (5 ans)	28 trimestres (7 ans)
Matériel	Konica Minolta Business Hub C250i	Canon ira Dx C 3926i
Fonctionnalités	Copie, impression, scan, Commandes des toners et relevés compteurs automatique, A4 et A3	Copie, impression, scan, Commandes des toners et relevés compteurs automatique, A4 et A3
Pages par minute	25	26
Prix par trimestre	278,50 €	590,00 € HT
Prix par copie noire	0,003 €	0,004 €
Nombre de copie Noir Blanc max par trimestre	4 500	4 500
Prix par copie couleur	0,03 €	0,035 €
Nombre de copie Couleur max par trimestre	1 500	1 500
Préparation, livraison et mise en configuration et formation	Inclus	Offerte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal estime qu'il manque des éléments pour se positionner et décide que la décision sera prise au prochain conseil municipal.

### ➤ Affaire 02 : finances locales / tarifs dégressifs

#### → Examen des quotients pour les tarifs dégressifs pour l'année scolaire 2023/2024

Le Conseil Municipal de Basses examine, pour l'année scolaire 2023/2024, les plafonds pour le calcul des quotients et les pourcentages de réduction des tarifs dégressifs des cantines.

Après examen, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas diminuer les quotients pour l'année scolaire 2023/2024 à savoir ↻

➤ 1<sup>ère</sup> tranche ☞ Quotient inférieur à 234,39 € → Réduction du prix du repas de 30%

➤ 2<sup>ème</sup> tranche ☞ Quotient compris entre 234,40 € et 328,56 € → Réduction du prix du repas de 25 %

➤ 3<sup>ème</sup> tranche ☞ Quotient compris entre 328,57 € et 362,06 € → Réduction du prix du repas de 20 %

➤ 4<sup>ème</sup> tranche ☞ Quotient compris entre 362,07 € et 395,33 € → Réduction du prix du repas de 15 %

D'autre part, le Conseil Municipal décide que seront acceptés lors de l'année scolaire les dossiers des familles arrivant en cours d'année dans la commune et que les familles ayant déjà déposées un dossier de tarifs dégressifs verront à leur demande le recalcul de leur quotient familial en cas de modification de la cellule familiale. Dans ce dernier cas, le calcul sera refait à partir de nouveaux justificatifs à la date du 1<sup>er</sup> du mois de la modification et, si changement de tranche, la réduction du prix du repas sera effective au mois suivant.

### **➤ Affaire 03 : Environnement / parcs éoliens**

#### **→ Positionnement du Conseil Municipal de Basses sur le projet éolien dans la Plaine d'Insay**

Vu l'arrêté N° 2023-DCPPAT/BE-094 en date du 9 mai 2023, portant ouverture d'une enquête publique pour l'installation d'un parc éolien sur la commune de MOUTERRE-SILLY et les TROIS-MOUTIERS. La commune de Basses a été sollicitée en tant que commune limitrophe du projet.

Cette enquête est ouverte du 12 juin 2023 au 13 juillet 2023 et prolongée jusqu'au 20 juillet 2023.

Mme la Maire de Basses fait part aux membres présents qu'une enquête publique est ouverte suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS EOLISE, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de MOUTERRE-SILLY et les TROIS-MOUTIERS, comportant 6 éoliennes de 200m de haut et 1 poste électrique de raccordement.

Considérant que la commune de Basses et les communes aux alentours seraient fortement impactées par l'implantation d'éoliennes, compte tenu des projets à proximité ;

Considérant que le projet méconnaît le moratoire éolien décidés par les élus de la CCPL ainsi que le PCAET élaboré en 2022 ;

Considérant que ce projet éolien risque de défigurer le territoire, dévaloriser le patrimoine, engendrer une saturation visuelle, impacter la vie des riverains, décimer des espèces protégées et altérer le cadre de vie des habitants ;

Considérant que ce projet éolien dénaturerait le paysage et que l'authenticité de ce paysage serait définitivement perdue, menaçant la qualité de vie de notre campagne ;

Considérant que la valeur patrimoniale des biens immobiliers de la commune va fortement diminuer, entraînant une perte de taxes sur le foncier bâti ;

Considérant la proximité de l'aérodrome de Véniers ;

Considérant que notre commune se trouve dans le périmètre du site de la centrale nucléaire d'Avoine/Chinon avec ses protocoles très stricts ;

Les membres présents, après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, émettent un AVIS DÉFAVORABLE à la demande d'autorisation présentée par la Société EOLISE, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien dans la Plaine d'Insay sur les communes de Mouterre-Silly et Les Trois-Moutiers.

#### **→ Enfouissement des réseaux électriques des rues « Jean Mermoz et Didier Daurat »**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques, elle a sollicité SOREGIES et SRD pour avoir l'estimation des coûts des travaux des rues « Jean Mermoz » et « Didier Daurat ».

Madame la Maire donne lecture de la fiche descriptive des travaux. Elle indique que le montant des travaux d'enfouissement des réseaux électriques à réaliser est estimé à 125 000,00 € HT et entièrement subventionnés par le FACE et le Syndicat ENERGIES VIENNE à condition que la candidature de la commune soit retenue en commission de hiérarchisation. En parallèle, la commune doit s'engager à enfouir les réseaux

de télécommunications et d'éclairage public. A ce titre, l'estimation des travaux éclairage public est de 24 500,00 € HT, les réseaux de télécommunications de 80 000,00 € HT. La date prévisionnelle des travaux d'enfouissement est 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce dossier.

### ➔ Questions diverses

→ **Devis Apolda concernant les travaux de nettoyage du terrain du Pont du Roi acheté en 2021 (parcelle C 565)**

Le Conseil Municipal décide de ne donner pas suite au devis.

→ **Madame Claire SABINO- DECONINCK (qui habite à Palluau) recherche un pré à acheter pour y mettre des chevaux → peut-être pouvons-nous proposer de lui vendre le terrain du Pont du Roi (parcelle C564 d'une contenance de 3 635 m<sup>2</sup>) ?**

Madame la Maire est chargée de prendre contact avec Madame SABINO-DECONINCK pour lui proposer le terrain et convenir éventuellement d'un prix.

La séance est levée à 20h15.



La Maire,  
Monique VIVION

La secrétaire de séance  
Jeanne POVERT